

CORONAVIRUS

Compte-rendu de la conférence téléphonique du 24 avril 2020 entre le DDFiP et les organisations syndicales

La cinquième audio conférence non institutionnelle s'est tenue sur le même format que les précédentes : organisations syndicales, acteurs de prévention - assistante sociale, médecin de prévention, inspecteur santé sécurité au travail - et la direction. Le directeur départemental était pris par une autre audio-conférence.

Pour information, voici la liste des questions et observations que la section **FO-DGFIP 14** avait adressée par mail au directeur.

1 - PCs portables : La direction générale a effectué une commande pour la montée en puissance du télétravail et évoqué un possible retard de livraison. Pouvez vous nous indiquer si les ordinateurs ont été livrés, leur nombre, selon quel moyen vont ils être acheminés à Caen ? Quand seront-ils livrés aux agents ?

2 - Équipements de protection : c'est un peu la question récurrente : l'acheminement des masques semble toujours compliqué. Pouvez-vous nous dire s'ils sont enfin tous arrivés et s'ils ont été livrés aux postes et services. Où en sommes nous de la livraison des plexiglas ? Disposons nous maintenant de gels hydro alcooliques en quantité suffisante ?

3 - Indemnités de repas : FO avait demandé que les agents puissent fournir un ticket de courses pour toute la semaine. Cette demande relayée auprès de la direction générale par FO a été acceptée. L'administration a confirmé qu'il était possible de surligner sur un ticket de courses alimentaires destinées à l'ensemble du foyer les denrées réservées aux repas de midi des agents et que les directions locales avaient reçu des messages en ce sens. Pouvez vous nous dire si ces consignes ont été communiquées aux agents ?

Toujours sur les frais de repas, la différence de traitement entre les agents qui bénéficient des tickets restaurants (valeur : 3 euros par repas) et ceux qui bénéficie des frais de mission (17,50 euros) passe très mal. En effet, s'il faut choisir entre le titre restaurant et le bénéfice du décret, les deux n'étant pas cumulables, le jeu est faussé puisque les titres de restauration sont commandés deux mois à l'avance. Pour FO, tous les agents doivent être traités de la même manière.

FO considère également que tous les agents du département sont concernés par l'article 3 du Décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui prévoit que : « Les personnels civils et militaires assurant la continuité du fonctionnement des services peuvent prétendre, sur autorisation du chef de service, de l'autorité territoriale ou de l'autorité investie du pouvoir de nomination et sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur, à la prise en charge ou au remboursement des frais de repas pris, sur place ou à emporter, au cours de leur temps de service en cas d'impossibilité de recours à la restauration administrative. ». Le décret ne précise pas « restauration administrative habituelle ».

Aucun agent ne bénéficie en ce moment d'une restauration collective et d'autre part certains agents qui travaillent en dehors des lieux habituels de restauration collective n'ont pas fait le choix de la carte Apetiz.

FO demande qu'il ne soit pas fait une application restrictive du décret. Les agents font des efforts quotidiens pour continuer à assurer les missions qui leur sont confiées.

4 - EDR : Je vous avais interrogé sur les agents de l'équipe de renfort. Pouvez vous m'indiquer s'ils sont désormais intégrés au PCA des postes dans lesquels ils sont affectés ?

5 - Prise de congés pendant la période de confinement : Alors que la direction générale n'a pas encore tranché sur l'application à la DGFIP de l'ordonnance DUSSOPT dont FO continue à demander l'abrogation, des échos nous reviennent d'agents à qui l'on proposerait de poser des congés pour souffler. Pour FO, la situation doit rester figée pendant le confinement et les agents ne doivent pas poser de congés. Le relais entre les agents qui a été instauré doit suffire. Si l'on doit faire les comptes, il faudra les faire à la fin du confinement. FO demande que les agents n'aient pas à poser de congés, qu'ils soient, choisis, suggérés ou imposés.

Le directeur du pôle transverse a débuté la séance par le désormais traditionnel point de situation et annoncé « qu'aucun cas grave, ce qui signifie aucun cas avéré n'affectait les agents du département, et qu'il y avait des

suspensions pour des agents mais pas très récentes au service des domaines et au SPF de Caen. Le directeur a indiqué que le service avait été fermé et que les collègues qui avaient été en contact avec l'agent infecté avaient été confinés.

240 agents étaient présents ce jour et environ 130 en télétravail. Le directeur confirme une montée régulière liée au démarrage de la campagne IR.

Le directeur a ensuite traité le volet logistique : il annonce que le 70 **ECRANS EN PLEXIGLAS** commandés ont été livrés et qu'ils seront mis en place dans les 15 jours par les agents de service en vue de la réouverture au public mais pas forcément le 11 mai. FO demande que dans les box de réception où les conditions de distanciation ne sont pas réunies la direction puisse acquérir des visières de protection pour les agents et demande qu'un point soit fait sur les box où des problèmes sont identifiés.

Les 4000 **MASQUES** ont finalement été livrés 700, il y a quelques jours et le reste cette semaine. Ils seront répartis dans tous les postes lundi 27 ou mardi 28 avril. Il s'agit de masques pour contact avec le public, les services courrier, les agents Berkany, les gestionnaires de site qui reçoivent des fournisseurs. Un rappel pour l'utilisation des masques sera fait à la livraison.

La direction a constaté que les agents d'entretien de la société ELIOR ne disposaient pas de masques et a fait un rappel à cette société, car c'est à eux de fournir en masques leurs agents.

Il est désormais plus facile de trouver du **GEL** et le stock est suffisant dans la perspective de la reprise. Le directeur a indiqué qu'il fallait privilégier le lavage des mains pour l'instant.

Concernant les **GANTS**, ce n'est pas encore parfait même si c'est mieux et le directeur rappelle que les gestionnaires de site sont incités à aller dans les pharmacies pour s'en procurer.

Une importante commande de **LINGETTES** est en cours mais c'est compliqué et la date de livraison n'est pas encore connue. La direction fait tout pour en avoir. Le directeur préconise dans l'attente des lingettes l'emploi de bombes de nettoyage ou d'utiliser des chiffons imbibés de gel hydro alcoolique.

Le directeur du pôle transverse a ensuite abordé la délicate question des frais de repas : Il indique qu'il y a deux sujets. Sur les justificatifs il dit que la direction sera très souple, les restaurants étant fermés et indique que les agents peuvent faire leur courses le week-end pour les repas de la semaine. Le ticket fera l'affaire. FO lui fait remarquer que certains départements ne demandent pas de justificatifs et demande pourquoi le Calvados n'en ferait pas autant. Le directeur répond qu'il préfère les justificatifs même si la direction reste très souple sur la qualité du justificatif.

Concernant la possibilité d'opter pour le remboursement de 17,5 euros à la place des titres restaurants, le directeur attend un écrit de la direction générale et communiquera auprès des agents seulement après pour ne pas les décevoir. FO lui rétorque qu'à priori les titres restaurants ne seraient pas prélevés sur le traitement d'avril, que la régularisation devrait se faire en mai, et demande qu'on informe **dès maintenant** les agents pour qu'ils puissent faire le choix entre l'un ou l'autre des systèmes. FO précise qu'il est possible de sortir du système des titres restaurant et d'y revenir tout aussi facilement. Le directeur RH indique que les titres restaurants sont commandés pour mai. Le directeur convient que le sujet est sensible mais préfère communiquer seulement quand il sera certain et admet qu'il y aura vraisemblablement une ouverture mais préfère attendre pour communiquer pour éviter de susciter de faux espoirs. Il est indiqué par une autre OS que le département du 76 a déjà apporté une réponse favorable à cette question. Le directeur répond que le Calvados ne sera pas différent mais qu'on attend.

Congés, primes : le directeur indique qu'il y a certes les ordonnances mais pas de circulaires, accordant que ce sujet aussi est très sensible. Il déclare que les agents qui veulent poser des congés peuvent en poser dans cette période. FO lui rapporte que certains chefs de service suggèrent aux agents de prendre des congés « pour souffler un peu » et réaffirme que les congés doivent demeurer un choix plein et entier de l'agent.

Commentaire FO :

Pour les titres restaurants, n'attendons pas trop pour communiquer sinon, la réponse que nous entendrons est prévisible : « il est trop tard pour changer maintenant. »

Face à la difficulté à amputer les jours RTT et les congés des agents, FO craint que les incitations à prendre des congés n'aient pour seul but que de faciliter le travail des services RH. Or pour FO, simplifier le travail des services RH consiste à abroger l'ordonnance sur les congés pendant le confinement. Les agents avaient été placés en autorisation d'absence par les directions, pourquoi changer les règles maintenant ?

De plus, c'est bien l'administration qui n'a pas les moyens de fournir des PC à tous ceux qui pourraient temporairement télétravailler. Les agents n'ont pas à payer pour cela.

Quand on évoque les congés, la réponse est immuable : il faudra voir la circulaire, mais une personne qui aura passé 5 semaines chez elle aura 5 jours de pris. Mais quand le manque de portables est évoqué pour le télétravail, la seule réponse qui nous est donnée, c'est que la commande de portables (20 pour le Calvados) est en attente, un retard jusqu'à la mi mai est annoncé - donc après la date prévue pour le déconfinement. Un tiers de la commande a été reçue par Paris qui a privilégié les centres d'appel pour la campagne IR. La direction générale réfléchit à la possibilité de doter des agents de portables TINY, des ultra portables de la taille de deux smartphones qui ne fonctionnent pas en wifi et sans clé 4G, qu'il faudrait raccorder sur la box internet personnelle des agents par fil. **On le voit, ce n'est pas gagné !**

Suite à une question d'une autre OS, nous apprenons que vendredi, le pourcentage de présents dans les SIP était de 37%. Il sera difficile avec un pourcentage si important d'envisager une montée en puissance du dispositif selon les préconisations de Paris. D'autant plus que pour le respect des distanciations, tous les sites du département ne sont pas logés à la même enseigne. La direction nous a assuré du respect des préconisations sanitaires et indiqué que l'assistante de prévention avait fait le tour des sites par téléphone pour s'en assurer et avait donné des préconisations précises de distanciation entre les collègues.

Les chiffres de l'effectif total communiqués par la direction font état de 827 agents. **FO** a demandé des précisions et notamment si ce chiffre tenait compte des agents en arrêt maladie. Le directeur a confirmé et indiqué que cela tenait également compte des agents en congés.

FO interroge aussi le directeur RH sur les corrections d'horaires variables : rappelant qu'il est prévu que les agents effectuant moins de 7h42 par jour se verraient crédités du manque, demande qu'il soit donné aux agents des précisions. **FO** a des retours de collègues qui en l'absence de consignes claires de leur chef de service attendent pour quitter leur poste afin que leur compteur ne soit pas débiteur. Qui fait les corrections et à quelle périodicité. Le responsable du service RH répond que 3 à 4 agents du service RH travaillent sur les compteurs, rappelle qu'il y a 80 unités de travail et que les consignes sont globalement relayées. Il reconnaît cependant que pour certains services il y a un petit manque d'infos. Il précise que les compteurs ne peuvent pas être à jour à l'instant T

FO fait part également de l'inquiétude grandissante des agents quant aux conditions de reprise après le déconfinement. Ils craignent qu'après le 11 mai la direction générale fasse le forcing pour faire revenir en masse les agents et pourquoi pas ne tente une réouverture au public de manière précipitée.

Agents en autorisation d'absence pour motif médical : le directeur du pôle transverse précise qu'ils doivent fournir un certificat médical. Il est répondu au directeur que les médecins ne veulent pas toujours de certificat au nom du secret médical. Le directeur indique qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif pour les agents dans cette situation mais que dans la perspective de la reprise, il faudra clarifier avec le médecin de prévention. Ce dernier précise que dans les échanges de mail il n'y a pas de diagnostic relatif à la maladie et pas de vérification par rapport à une pathologie. Le MDP précise encore qu'il ne peut acter à posteriori d'une pathologie à l'inverse du médecin traitant. Le responsable du service RH informe que 66 agents sont en santé fragile et environ 15 autres justifient d'une santé fragile de leur conjoint ou enfant. 2 ou 3 cas marginaux n'ont aucun justificatif. **FO** demande que les éléments médicaux que les collègues fournissent ne soient pas divulgués à leur chefs de service. Le responsable RH acquiesce et indique que les agents n'ont à justifier de leur pathologie mais juste d'une attestation indiquant qu'ils ne sont pas en mesure de travailler en présentiel en raison du COVID 19. Il indique que rien n'est divulgué aux chefs de service.

Plan de continuité de l'activité (PCA) - EDR: le directeur précise que la règle pour les agents en télétravail est de se concentrer uniquement sur les missions du PCA mais n'exclut pas que certains agents qui étaient déjà en télétravail hors PCA soient encore en télétravail même si certains à la BCR par exemple ont dû rendre leur matériel. La campagne IR est désormais intégrée dans le PCA qui évolue aussi au rythme de l'évolution de l'activité économique. Dans le cadre de la campagne, le PCRP répondra aux mails pour soulager les SIP. Le directeur du pôle fiscal précise que le PCRP est réserve si besoin pour le présentiel 1 jour par semaine mais soulagent les SIP, pour les mails, e-contact, ces interventions étant possible depuis le domicile. Il indique que les agents en ASA pour situation médicale ne participent pas. **FO** revient sur sa question sur l'intégration des agents de l'EDR dans le PCA des postes dans lesquels ils sont affectés. Le directeur du pôle transverse indique que les agents de l'EDR sont bien intégrés dans les PCA qu'ils soient présents physiquement ou en télétravail. Il confirme que les EDR disposent du même régime que les autres agents et que si les missions prioritaires sont terminées ils peuvent partir. **FO** intervient pour un agent de l'EDR qui affecté sur un SIP de Caen est aussi sollicité pour des missions du second SIP. **FO** précise que cet agent n'y est pas opposé mais **FO** demande que les règles soient clairement établies pour éviter toute incompréhension et toute différence de traitement.

Mutations locales : **FO** sait que les directions sont en attente des mouvements nationaux. Pour autant, les collègues s'interrogent sur les postes susceptibles d'être vacants. La direction connaissant les vacances actuelles

ou à venir et les demandes de mutation déposées par certains collègues, **FO** demande que des informations soient données. Pour le directeur du pôle transverse, c'est très compliqué et cela n'offre pas de grand intérêt. Le calendrier sera disponible dans les prochains jours et la date du 1^{er} septembre sera respectée. Pour **FO**, l'incertitude sur le déconfinement renforce les inquiétudes des collègues car septembre n'est pas très éloigné. Les agents ont besoin de visibilité pour s'organiser. Le directeur répond qu'en communiquant, cela engendrerait des questions auxquelles on ne pourra pas répondre. Il invite les collègues à commencer à réfléchir...

Pressions sur les collègues : **FO** demande à la direction de veiller à ne pas mettre une pression excessive sur les collègues à qui il est demandé des résultats très rapides alors que les collègues travaillent en effectif réduit et avec les moyens du bord. Le directeur répond qu'il n'y a pas de pression au niveau de la direction. **FO** demande que les consignes soient malgré tout rappelées aux responsables de service.

FO évoque pour terminer la mise en place du nouveau réseau de proximité. Dans certains département des directeurs interrogés par **FO** ont fini par lâcher qu'il y aurait peut-être un report, des modifications. Qu'en est-il pour le Calvados ? Le directeur du pôle transverse répond que ce n'est pas la priorité à ce jour et qu'il est beaucoup trop tôt en l'absence d'éléments très précis.

Le secrétaire du CHS-CT pose la question des actions à mettre en œuvre pour 2020 et estime qu'il est temps d'y réfléchir. Le directeur propose que le CHS-CT puisse participer aux dépenses engagées par les directions pour l'achat des moyens de protection dans le cadre de l'épidémie de COVID19. **FO** émet des réserves considérant que la direction générale ayant abondé les crédits ce n'est pas au CHS-CT à priori de participer et qu'il est préférable de réserver les crédits pour d'autres actions.

La secrétaire animatrice du CHS-CT rappelle qu'un CHS-CT est prévu à l'INSEE le 4 juin. **FO** s'interroge sur le maintien de cette réunion qui aurait lieu quelques jours seulement après le déconfinement, rappelant que la chaleur dans la salle de l'INSEE est très importante et la taille trop petite pour garantir des conditions de distanciation sanitaire satisfaisante. Selon **FO**, d'autres solutions doivent être envisagées.

POUR FO-DGFIP, Géraldine TANQUEREL, Bruno GILBERT

PRENEZ SOIN DE VOUS, SOYEZ PRUDENTS !



STOP CORONAVIRUS

POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES

- TOUSSER OU ETERNUER DANS SON COUDE OU DANS UN MOUCHOIR
- SE LAVER TRES REGULIEREMENT LES MAINS
- SALUER SANS SE SERRER LA MAIN, EVITER LES EMBRASSES
- LIMITER LES REGROUPEMENTS
- RESTER A LA MAISON, LIMITER LES DEPLACEMENTS

VOTRE SECTION FO-DGFIP14 RESTE MOBILISEE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Contact : fo.ddfip14@gmail.com



Syndicat FO de la Région Centre
Syndicat FO de la Région Capitale
Syndicat FO de la Région Nord